

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-104

OBJET : Instauration d'un périmètre d'étude à Fontenay-sous-Bois sur le secteur compris entre la rue Pasteur, la rue Marcel et Gaucher et une partie de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	14
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représenté par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents :

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

OBJET : Instauration d'un périmètre d'étude à Fontenay-sous-Bois sur le secteur compris entre la rue Pasteur, la rue Marcel et Gaucher et une partie de la rue Jean-Jacques Rousseau.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5219-5,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.424-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois, révisé et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « secteur Ouest dit Pasteur »,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Fontenay-sous-Bois, modifié et approuvé par la délibération n°18-08 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois en date du 14 février 2018,

CONSIDERANT les activités existantes et le caractère patrimonial du secteur,

CONSIDERANT l'OAP « secteur Ouest dit Pasteur » visant notamment à :

- Proposer une programmation préservant les activités entre la rue Pasteur et Marcel Gaucher ;
- Travailler les limites d'îlot avec les éléments patrimoniaux présents ;
- Adapter et restructurer les écoles aux besoins des habitants du quartier ;
- Créer sur la rue Jean-Jacques Rousseau un maillage vert accompagnant les cheminements doux entre les différents espaces verts du quartier

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude sur l'aménagement et la programmation de ce secteur tout en préservant les activités existantes et le caractère patrimonial du secteur,

CONSIDERANT que cette opération d'aménagement dans le secteur devra comporter au moins la présence de commerces et d'activités, la prise en compte du tissu pavillonnaire situé au sud du périmètre, la création de cheminements piéton arborés afin d'irriguer le futur îlot,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 17 décembre 2018,

DELIBERE

Article 1

DECIDE De prendre en considération la nécessité de procéder à la mise à l'étude de l'aménagement du secteur compris entre la rue Pasteur, la rue Marcel et Gaucher et une partie de la rue Jean-Jacques Rousseau,

Article 2

DECIDE d'instaurer un périmètre d'études conformément au plan et à la liste des parcelles ci-annexés,

Article 3

DIT qu'en application de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, le **projet d'aménagement** opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution du **projet d'aménagement**

le **projet d'aménagement** pourra être
094r200057941-20181226-D18-104-DE
Date de transmission : 26/12/2018
Date de décision : 26/12/2018

Article 4

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques JP MARTIN', written over the printed name.

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181226-D18-104-DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018